

L'an deux mille dix-neuf et le mardi huit octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BOUSQUET, Maire.

Date de la convocation : 02/10/2019

Nombre membres en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Ont pris part à la délibération : 8

Étaient Présents: M. BOUSQUET Alain, M. BATLLO Michel, Mme BLONDEAU Lydie, M. CARCASSONNE Marc, M. MAGGIA Hugues, Mme PARASSOLS Corinne, Mme ARMENGOL Corinne, Mme POUNTOUNET Francine

Absent(s): M. BEAUVIEL Frédéric, M. POUSSIN Philippe,

Madame BLONDEAU Lydie a été désignée en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Objet: Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes « Pyrénées-Catalanes »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil communautaire a adressé aux communes le projet de Schéma Territoriale de la Communauté de Communes Pyrénées-Catalanes pour avis en date du 05 Août 2019. Il rappelle que le projet de SCOT a été arrêté en conseil communautaire le 17 juin 2019 et adressé en suivant pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA), pour une date prévue d'approbation en janvier 2020. Il précise que le SCOT est un document opposable aux documents d'urbanisme communaux et que de ce fait les PLU doivent être compatibles avec les orientations et objectifs du SCOT. Il rappelle les deux grands projets d'urbanisation de la commune prévus dans le PLU en cours de révision à savoir la ZAE intercommunale et l'U.T.N « Els Prats dels Clots ».

CONSIDERANT que le projet arrêté de SCOT et notamment son Document d'orientations et d'objectifs (D.O.O) ne mentionne pas dans ses prescriptions en matière d'ouverture de nouvelles zones d'activités le projet de ZAE Intercommunale situé dans le Haut Conflent sur les communes de EYNE et SAINT PIERRE DELS FORCATS.

CONSIDERANT que ce projet économique est identifié et inscrit dans la Charte du PNR des Pyrénées-Catalanes et a fait l'objet d'une étude paysagère et environnementale pour l'aménagement de cette future zone d'activités.

CONSIDERANT que le projet répond à un besoin déjà identifié en terme de foncier disponible pour de la création d'activités sur le Haut Conflent, mais aussi aux possibles opportunités de relocalisation d'activités de structures existantes.

VU l'avis favorable de la CNDPS en date du 26 Avril 2013 relatif à la création d'une ZAE Intercommunale dans le Haut Conflent sur les communes de Eyne et Saint Pierre.

CONSIDERANT la recommandation des services de l'état en matière d'ouverture de zone à l'urbanisation et la demande de réduire le périmètre de l'UTN autorisée sur le lieu dits « Prats dels Clots » ;

CONSIDERANT la possibilité de créer des UTN locales en dessous de 12 000 m² de surface de plancher si le besoin est préalablement justifié dans le SCOT et par révision du document d'Urbanisme de la commune ;

OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DONNE** un avis favorable au projet de SCOT sous réserve de la prise en compte de la Zone d'activité Intercommunale en Haut-Conflent de 2.3 hectares sur la commune de EYNE

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le 11/10/2019

Identifiant : 06-216600759-20191008-2019D060-DE

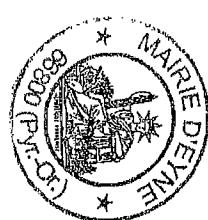
dans le zonage et le Document d'Orientations et d'Objectifs, notamment en matière d'ouverture de nouvelles zones d'activités économiques intercommunales

- **DEMANDE** à la Communauté de Communes d'identifier dans le SCOT un besoin en matière de lits marchands sur la commune d'EYNE et notamment au lieu-dit « Els Prats dels Clots » afin de répondre aux enjeux en matière de développement touristiques toutes saisons du cambré d'aze,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain BOUSQUET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PYRÉNÉES ORIENTALES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du vendredi 11 octobre 2019

L'an deux mille dix-huit

Le vendredi onze octobre

A 17 heures, le Conseil municipal de la commune de St Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MOLINIER Jean-Luc

Présents : M. BLANQUE Pierre, Mme CAZEILLES Joëlle, M. ECHARD Vincent, M. GAURENNE Claude, Mme GOSSET Julie, M. MOLINIER Jean-Luc, M. PALAU Henri, Melle PALAU Sandrine, M. RODRIGUEZ Antoine

Absents : M. BONO Jean-Pierre, Mme MIGNARD Sarah,

Secrétaire de séance : M. GAURENNE Claude

Date de convocation : convocation du 03/10/2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	9	9

Objet de la Délibération :

Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes « Pyrénées-Catalanes ».

2019/053

Extrait du registre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil communautaire a adressé aux communes le projet de Schéma Territoriale de la Communauté de Communes Pyrénées-Catalanes pour avis en date du 05 Août 2019. Il rappelle que le projet de SCOT a été arrêté en conseil communautaire le 17 juin 2019 et adressé en suivant pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA), pour une date prévue d'approbation en janvier 2020. Il précise que le SCOT est un document opposable aux documents d'urbanisme communaux et que de ce fait les PLU doivent être compatibles avec les orientations et objectifs du SCOT. Il rappelle est deux grand projet d'urbanisme et la commune prévus dans le PLU en cours de révision à savoir la ZAE intercommunale et l'U.T.N « Els Prats dels Clots ».

CONSIDERANT que le projet arrêté de SCOT et notamment son Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O) ne mentionne pas dans ses prescriptions en matière d'ouverture de nouvelles zones d'activités le projet de ZAE intercommunale situé dans le Haut Conflent sur les communes de EYNE et SAINT PIERRE DELS FORCATS.

CONSIDERANT que ce projet économique est identifié et inscrit dans la Charte du PNR des Pyrénées-Catalanes et a fait l'objet d'une étude paysagère et environnementale pour l'aménagement de cette future zone d'activités.

VU l'avis favorable de la CNDPS en date du 26 Avril 2013 relatif à la création d'une ZAE intercommunale dans le Haut Conflent sur les communes de Eyne et Saint Pierre.

VU le PLU de la commune de Saint Pierre Dels Forcats approuvé en Juillet 2016.

OUÏ l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20191115-2019-053-DE
Date de réception préfecture : 15/11/2019

DONNE un avis favorable au projet de SCOT sous réserve de la prise en compte de la Zone d'activité Intercommunale en Haut-Conflent sur la commune de ST PIERRE DELS FORCATS dans le zonage et le Document d'orientations et d'objectifs, notamment ses prescriptions en matière d'ouverture de nouvelles zones d'activités économiques intercommunales,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Jean-Luc MOLINIER,

